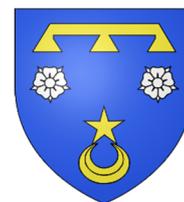


Doncourt-les-Conflans



**Document d'Information
Communale sur les
Risques Majeurs**

DICRIM

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) complète les informations contenues dans le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)** conçu par l'Etat et précise les consignes de sécurité à respecter pour se protéger.

Le mot du Maire

La sécurité des habitants de Doncourt-les-Conflans est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Le code de l'environnement stipule en son article L152-2 que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il peut encourir en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. »

Le présent document vous informe sur les risques majeurs naturels ou technologiques auxquels la commune pourrait être exposée. Il sensibilise aux mesures de prévention et de sauvegarde prises pour s'en protéger et informe sur les comportements à tenir en cas d'évènement majeur.

En effet, avoir les bons réflexes, c'est déjà de la sécurité !

L'intégralité de ce document est disponible en mairie et consultable sur le site de la mairie.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un plan communal de sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation au niveau communal, des secours en cas d'évènement. Il sera opérationnel pour l'automne 2019.

Alain MERCIER

Maire de Doncourt-les-Conflans

SOMMAIRE :

INTRODUCTION	4
L'alerte.....	5
LES RISQUES MAJEURS.....	6
- Le risque Inondation.....	6
- Le risque sismique.....	9
- Le risque Mouvement de terrain.....	12
- Les risques Météo.....	15
- Le risque Pollution de l'air.....	20
POINTS DE RASSEMBLEMENT.....	22
GLOSSAIRE.....	23
NUMEROS UTILES.....	24

Qu'est-ce que le Risque Majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique,
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité.

Un événement potentiellement dangereux ALÉA (voir Fig.1) n'est un RISQUE MAJEUR (voir Fig.3) que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux (voir Fig.2) sont en présence.

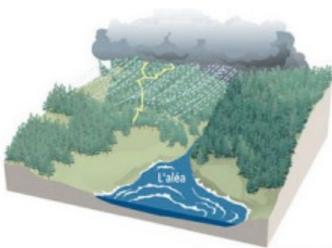


Fig.1



Fig.2



Fig.3

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Quoique les conséquences des pollutions (par exemple les marées noires) puissent être catastrophiques, la législation, les effets, ainsi que les modes de gestion et de prévention de ces événements sont très différents et ne sont pas traités dans ce dossier.

L'information préventive

L'information préventive se traduit par l'ensemble des dispositions à mettre en oeuvre afin de réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens.

Les actions qui en découlent ont pour objectif de :

- rendre le citoyen conscient des risques auxquels il peut être exposé,
- réduire sa vulnérabilité en l'informant sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages,
- permettre aux citoyens et aux différents acteurs communaux d'acquérir un comportement responsable face aux risques.

LES OBJECTIFS DU D.I.C.R.I.M

- La connaissance du risque sur la commune
- Les mesures de prévention
- L'organisation des secours
- Les consignes de sécurité pour la population

UN DEVOIR D'INFORMATION À LA POPULATION

La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs a été abrogée. Son article 21 a été codifié à l'article L.125-2 du code de l'environnement qui stipule que les citoyens ont droit à l'information sur les risques naturels et technologiques auxquels ils peuvent être soumis.

Le contenu et la forme des informations qui doivent être diffusés sont inscrits dans le décret du 11 octobre 1990 modifié. Enfin, la loi du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile a rendu obligatoire la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, plan local de gestion de crise dont le DICRIM fait partie intégrante (décret du 13 septembre 2005).

L'alerte

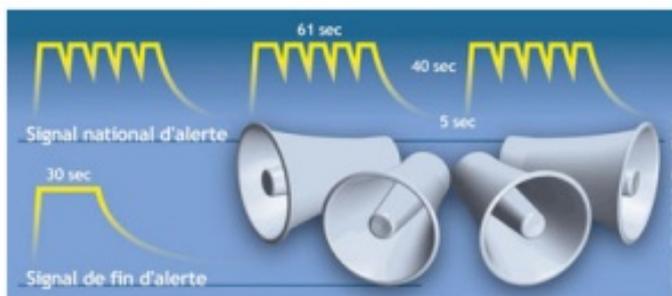
Le Réseau National d'Alerte (RNA) permet de jour comme de nuit, d'attirer rapidement l'attention des populations afin de prendre les mesures de sauvegarde appropriées.

L'alerte de la population incombe au Maire de la commune. Elle peut être donnée actuellement par **les cloches** (sur l'église).

Quelle que soit la menace, le Signal National d'Alerte doit susciter les réflexes suivants :

- **Ne pas rester dans la rue (à l'endroit le plus exposé),**
- **Se confiner dans un local clos et se calfeutrer (portes et fenêtres fermées),**
- **Ecouter la radio, source d'information France Inter ou radios locales,**
- **Ne pas téléphoner, laisser libre les réseaux pour les secours,**
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école,**
- **Ne pas fumer, éviter flamme et étincelle,**
- **S'assurer que l'entourage a reçu la consigne.**

Il s'agit d'un signal sonore modulé "montant" et "descendant" pendant une minute et 41 secondes. Ce signal est émis au moins 3 fois et est entrecoupé d'un court intervalle de 5 secondes environ.



La fin de l'alerte est annoncée par message radiodiffusé et par un signal sonore (continu et d'une durée de 30 secondes). Celui-ci marque la fin du danger.

L'abri ne doit pas être quitté avant la consigne des autorités.

Le Risque Naturel Inondation

Le **risque inondation** se définit par une **submersion plus ou moins rapide d'une zone**, habituellement hors d'eau, avec des hauteurs d'eau variable.

Enjeux :

Cours d'eau concerné : **Ruisseau de Rougeval, le Tagnon.**

La commune de Doncourt-lès-Conflans est exposée aux inondations de type :

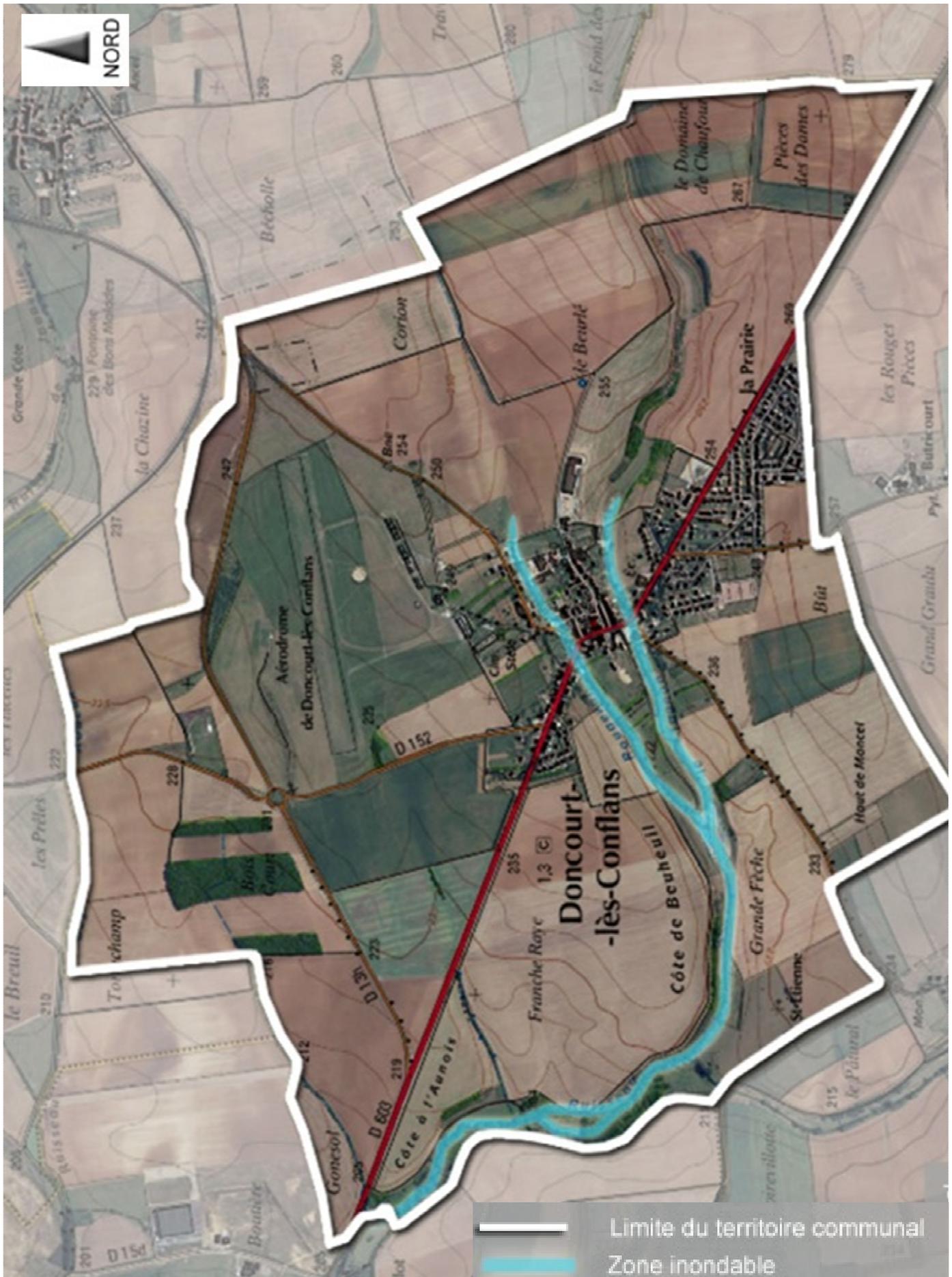
- inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau.

Concrètement le risque inondation peut avoir pour conséquence :

- dégâts matériels chez les particuliers et les entreprises,
- blocage des voies de communications,
- perturbation du bon fonctionnement des réseaux électrique ou d'eau potable.

Mesures prises :

- **Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)** comprend une cartographie des zones inondables et régleme nte l'urbanisation.
- **L'aménagement foncier** (*depuis la fin des années 1990*)



LE RISQUE INONDATION

AVANT

- **Mettre hors d'eau les meubles et les objets précieux, les matières ou produits dangereux et polluants.**
- **Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt de gaz.**
- **Aménager les entrées possibles d'eau.**
- **Repérer les stationnements hors zone inondable.**
- **Prévoir les équipements minimum** (*radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, couvertures, médicaments urgents...*).

PENDANT

- **Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus** (*couper l'eau, l'électricité, le gaz, fermer les portes etc..*)
- **Se réfugier sur un point haut préalablement repéré, écouter le radio pour se tenir informé de l'évolution de la situation, et obéir aux instructions.**
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école** (*ils sont pris en charge et mis en sécurité par leurs enseignants*).
- **Ne téléphoner à la mairie et aux secours qu'en cas d'urgence** (*afin de ne pas saturer les réseaux de communication*).
- **Ne pas prendre le volant, ni l'ascenseur.**
- **N'entreprendre une évacuation que si l'ordre vous en est donné par les autorités ou que la crue vous y oblige.**
- **Ne jamais retourner** chercher un objet oublié dans un lieu inondé.

APRES

- **Respecter les consignes, informer les autorités de tout danger, aider les personnes sinistrées.**
- **Aérer et désinfecter les locaux.**
- **Chauffer dès que possible en prenant garde à ne réactiver l'électricité que si l'installation est sèche.**
- **Jeter tous les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors service.**
- Attendre la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.
- **Faire appel à des professionnels pour la remise en état de son habitation.** Notamment avant de rebrancher votre installation électrique et votre chauffage. Surtout ne pas brancher les appareils électriques s'ils sont ou ont été mouillés.
- Faire rapidement une **déclaration de catastrophe naturelle** et contacter son assureur sans tarder.

Le Risque Naturel Sismique

Un **séisme** (ou tremblement de terre) correspond à une **fracturation** (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), **le long d'une faille généralement préexistante**. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des raz de marée ou tsunamis si leur origine est sous-marine.

Sur Doncourt-lès-Conflans le risque sismique est de **niveau 1**.

(considéré comme très faible selon l'art. D563-8-1 du Code de l'Environnement).

Enjeux :

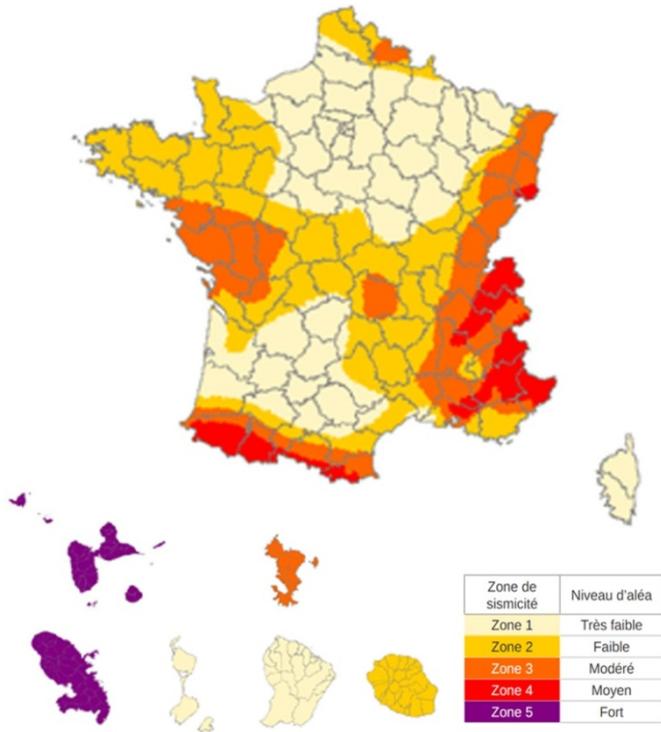
- **Humains**, car le séisme est le risque majeur potentiellement le plus meurtrier en France.
- **Economiques**, du fait des détériorations et des dommages aux habitations, aux usines, aux bâtiments commerciaux, bâtiments publics et infrastructures.
- **Environnementaux**, suite aux mouvements des sols qui peuvent par ailleurs provoquer des pollutions industrielles par l'endommagement des usines.

Mesures prises :

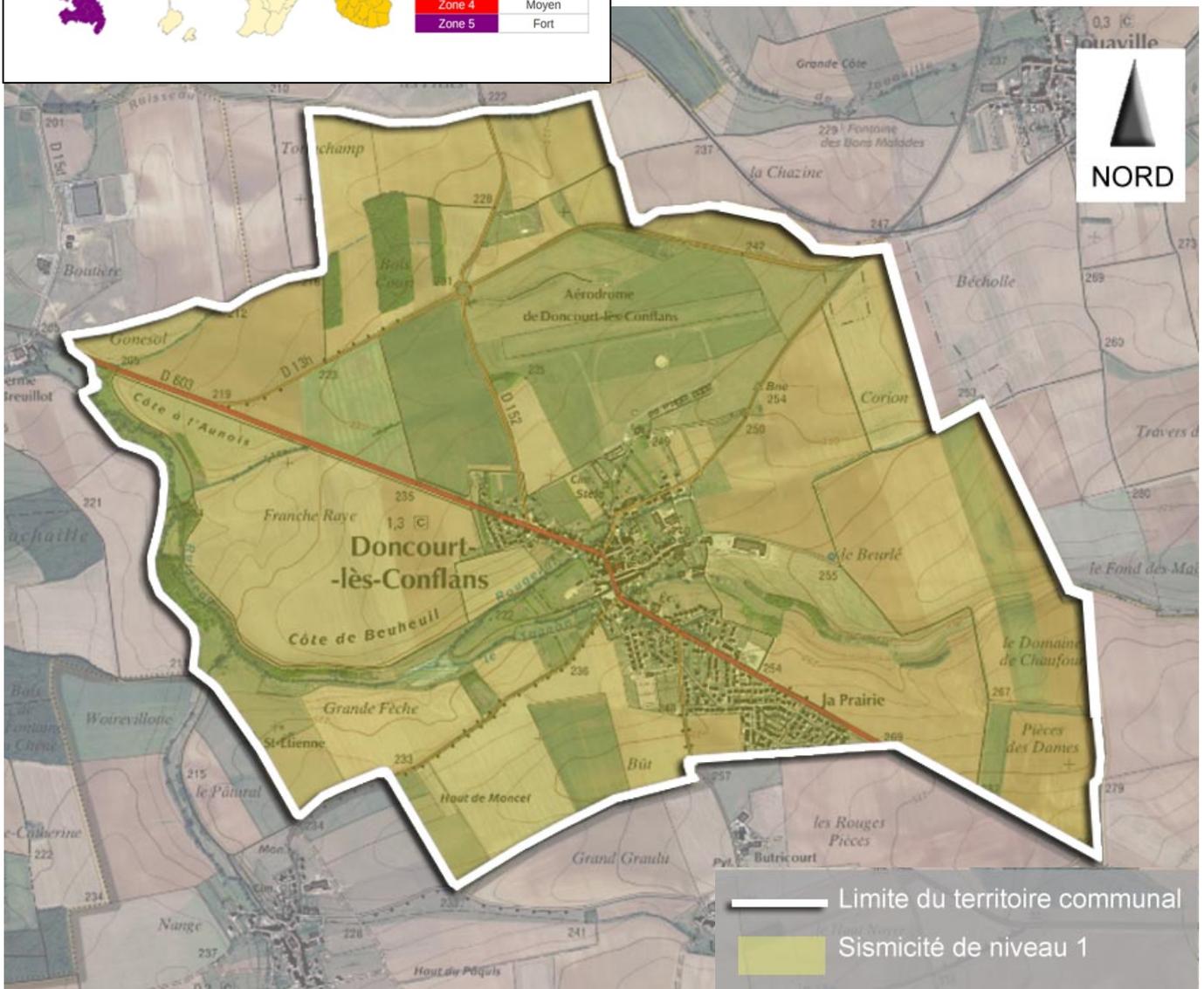
Selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié, **aucune disposition parasismique** n'est exigée pour les projets de construction de bâtiment neuf ou de modification de bâtiment existant.

INFORMATION - Le Risque Naturel Sismique

ZONAGE SISMIQUE DE LA FRANCE



Zone de sismicité	Niveau d'aléa
Zone 1	Très faible
Zone 2	Faible
Zone 3	Modéré
Zone 4	Moyen
Zone 5	Fort



LE RISQUE SISMIQUE

AVANT

- Evaluer la résistance de votre logement. Dans le cas d'une maison déjà construite, il est possible de **réaliser un diagnostic rapide**. Il permet d'identifier l'absence, l'insuffisance ou la dégradation des éléments essentiels à la résistance au séisme de son logement, de même que la possibilité d'une interaction défavorable avec le sol qui pourrait aggraver l'action d'un tremblement de terre.
- **S'informer** sur la fréquence et l'importance du séisme (*préfecture, mairie, DDT*).
- **Privilégier les constructions parasismiques**
- **Repérez les points de coupure de gaz, eau et électricité.**
- **Préparer un plan de groupement familial.**
- **Évitez de placer des objets lourds sur les étagères.**
- **Fixez les appareils et les meubles lourds.**
- **Repérez un endroit où il sera possible de se mettre à l'abri.**
- **Préparer l'équipement nécessaire** (*papiers d'identité, médicament, lampe de poche..*).

PENDANT

- **Se mettre à l'abri près d'un mur**, une colonne porteuse ou sous un meuble solide.
- **S'éloigner des fenêtres.**
- **Si vous êtes à proximité de la sortie**, et seulement dans ce cas, sortir du bâtiment **et s'en éloigner.**

APRES

- **Éviter de téléphoner** pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.
- **Attendre les instructions des autorités.**

Le Risque Mouvement de terrain

Le risque Mouvement de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols est présent sur la commune.

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion, favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Enjeux :

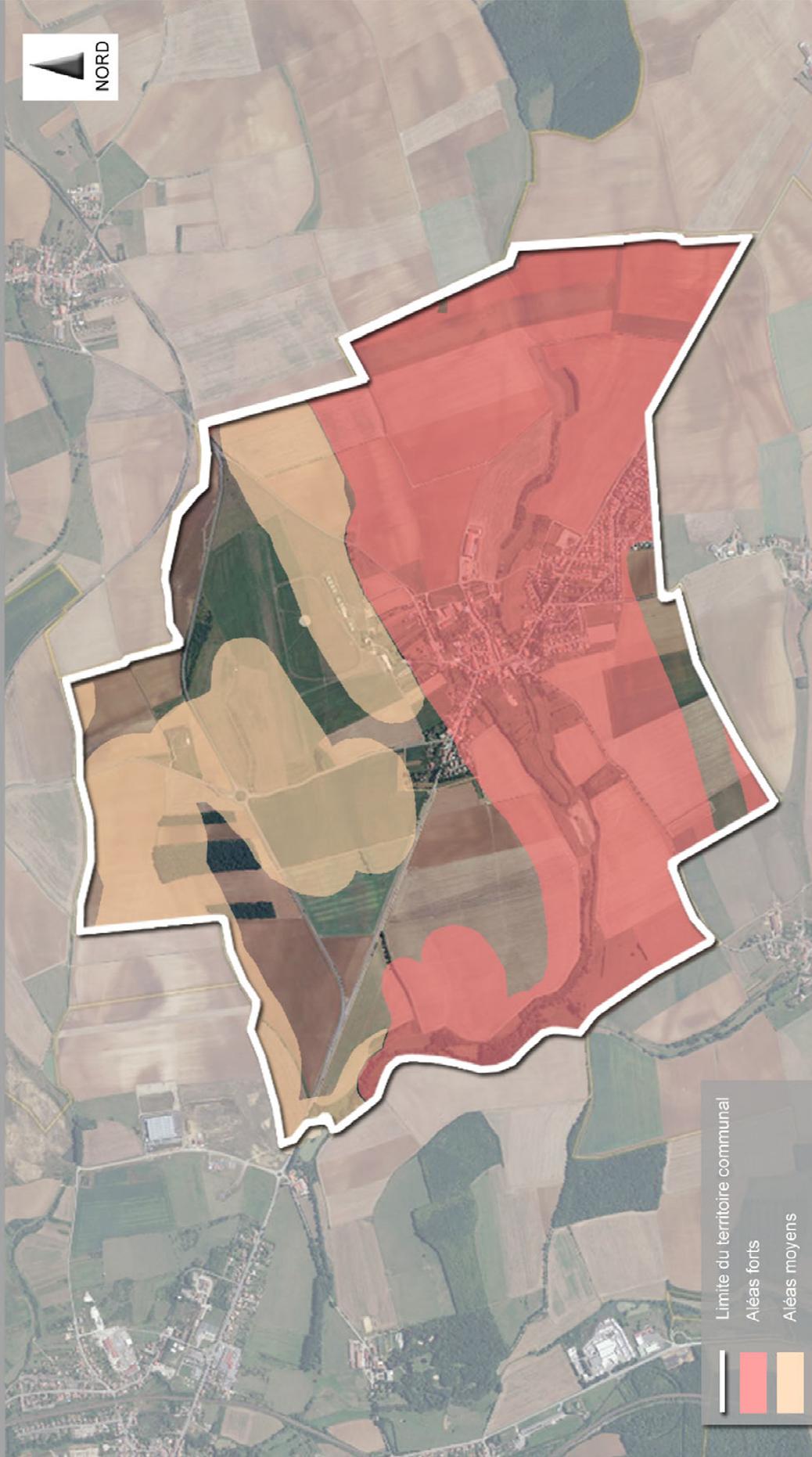
Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains qui ne sont pas toujours perceptibles par l'homme. Il s'agit entre-autre des affaissements, des tassements, des glissements, du retrait-gonflement....

Mesures prises :

- Recommandations des règles de constructions applicables principalement pour les nouveaux projets.

DONCOURT-LES-CONFLANS

ALEAS DES RETRAITS ET GONFLEMENTS D'ARGILES



Limite du territoire communal
Aléas forts
Aléas moyens

Source : Géorisques (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

Echelle : 0 500m



LE RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT

- **Evaluer sa vulnérabilité en consultant la cartographie des aléas des retraits et gonflements d'argiles (BRGM).**
- **Respecter les recommandations de constructions sur les nouveaux projets.**

PENDANT

- **Ecouter la radio et obéir aux instructions.**
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (*ils sont pris en charge et mis en sécurité par leurs enseignants*).**
- **Ne téléphoner à la mairie et aux secours qu'en cas d'urgence (*afin de ne pas saturer les réseaux de communication*).**
- **Ni flamme, ni cigarette.**

APRES

- **Respecter les consignes.**
- **Aider les personnes sinistrées.**
- **Informers les autorités de tout danger potentiel observé.**
- **Evaluer les dégâts.**

Tempête / intempérie

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basse pression atmosphérique, provoquant des vents violents (à partir de 100km/h) tournant autour de ce centre.

Enjeux :

Dégâts dû :

- aux rafales de vents (*toitures abîmées dans toute la commune*).
- Inondations.
- Rupture de réseau (*électricité, éclairage public, eau pluviale, télécommunications, voirie*).

Mesures prises :

Chaque jour Météo-France diffuse à 06h00 et à 16h00 une carte de vigilance météorologique qui, à l'échelle d'un département, prévoit l'intensité des conditions météorologiques pour les prochaines 24 heures, précise le niveau de vigilance nécessaire par une couleur et le cas échéant donne des conseils de comportements adaptés.

Ces cartes sont mises en ligne sur le site Internet de Météo-France à l'adresse suivante :

www.meteofrance.fr

Des couleurs pour identifier le niveau de risque :

Rouge :

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Orange :

Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous, au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune :

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (*ex. mistral, orage d'été, montée des eaux*) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert :

Pas de vigilance particulière.

INFORMATION – Les Risques Météo

Niveau de vigilance	Comportement attendu	Actions requises	Dangerosité du phénomène prévu
ROUGE	Vigilance accrue	<ul style="list-style-type: none"> - Se tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation - Respecter impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics 	Phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle
ORANGE	Grande vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Se tenir informé de la situation - Suivre les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics 	Phénomène dangereux
JAUNE	Attention requise	<ul style="list-style-type: none"> - Se renseigner avant de pratiquer une activité sensible au risque météorologique 	Phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et /ou localement dangereux
VERT	Pas de vigilance particulière	- Aucune	Aucune

* La Vigilance pluie-inondation est élaborée en collaboration avec le Ministère de l' Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

LE RISQUE TEMPETE / INTEMPERIE

AVANT

Dès l'annonce de la tempête, éviter les comportements à risques :

- Travaux sur les toitures.
- Vérifier ses réserves (*eau potable, aliments, bougies, pile*).
- Protéger toutes les ouvertures de votre maison et fermer toutes les issues.
- Enlever ou arrimer tout objet susceptible de devenir projectile.
- Se tenir informé de l'avancée du phénomène météorologique en écoutant la radio ou en consultant le site internet de météo-France.
- Limiter ses déplacements.
- Rentrer les animaux.

Pour les zones soumises au risque d'inondations :

- Mettre hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation.
- Ne pas laisser de denrées alimentaires dans les niveaux inférieurs.
- Placer les objets et les documents précieux dans les étages.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Mettre les véhicules hors d'atteinte de l'eau.
- Amarrer les cuves (*gaz, fuel, etc...*).

PENDANT

- Se mettre à l'abri : la marche contre le vent est impossible quand le vent dépasse les 100km/h en rafales.
- Rester à l'écoute des conditions météo et respecter les consignes de sécurité.
- Écouter la radio (*fréquence de France Inter : 91.9/ France Info :104.5*) .
- Éviter d'emprunter les ouvrages d'art.
- En voiture, rouler lentement.
- En toute situation, suivez les directives des services de secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer, ainsi que vous-même ; les enseignants s'occupent de leur sécurité.

APRES

- Se tenir informé pour savoir si tout danger est définitivement écarté.
- Ne pas toucher les fils électriques à terre.
- Faire attention aux objets prêts à tomber ou blessants
- Ne pas encombrer le réseau téléphonique (*risque de saturation du réseau*).
- Conduire avec la plus grande prudence si vous devez impérativement sortir.
- Continuer à écouter les informations sur les médias.

Canicule

La canicule est une période de très forte chaleur, durant laquelle, dans un secteur donné, la température reste élevée et l'amplitude thermique faible. L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, est susceptible d'entraîner de graves complications par impossibilité de régulation thermique du corps humain. Les périodes de canicule sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, surtout chez les personnes fragiles et les personnes particulièrement exposées.

Enjeux :

- Risques sanitaires liés au manque d'eau potable,
- Risques climatiques sévères notamment des sécheresses catastrophiques responsables de graves pertes économiques dans le secteur agricole, d'incendies et de surconsommation électrique due à un usage intensif et massif de climatiseur.

Grand Froid

Il s'agit d'épisodes de grand froid accompagnés de verglas et/ou de fortes chutes de neige. Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir, ils peuvent ainsi provoquer des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours suffisantes et la population pas toujours équipée.

L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio et fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours. Ils sont à disposition de la population sur l'ensemble des serveurs de Météo France téléphone, répondeur, internet.

Enjeux :

- Risque humain important pour les mal-logés et les sans-abris,
- Risque de coupure des réseaux (gaz, eau, voirie...),
- Risques climatiques sévères responsables de graves pertes économiques dans le secteur agricole, d'une surconsommation électrique due à un usage intensif et massif d'énergie pour chauffer les bâtiments.

LE RISQUE CANICULE

PENDANT

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se signaler à la mairie.
- Boire régulièrement et manger normalement (en évitant l'alcool).
- Se rafraichir (*mouiller votre peau*).
- Eviter les efforts physiques.
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes et dans la mesure du possible, rester dans des endroits frais ou climatisés.
- En cas d'obligation de sortie, ne pas rester en plein soleil.
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (*volets clos*)
- Etre vigilant pour son entourage (*enfants, collègues, personnes âgées..*) et prendre des nouvelles.

LE RISQUE GRAND FROID

PENDANT

- Eviter les expositions prolongées au froid et au vent ainsi que les sorties le soir et la nuit.
- S'habiller chaudement, se couvrir la tête et les mains. Ne pas garder de vêtements humides.
- Eviter les efforts brusques.
- Se protéger des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Assurer une bonne ventilation des habitations, même brève.
- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.
- Ne prendre son véhicule qu'en cas d'obligation. Emmener des boissons chaudes, des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels et votre téléphone portable chargé.
- Ne pas monter ou glisser sur la surface gelée des étangs, canaux et autres retenues d'eau.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenir le **115**.
- Se mettre à l'abri : la marche contre le vent est impossible quand le vent dépasse les 100km/h en rafales
- Etre à l'écoute des conditions météo et respecter les consignes de sécurité.
- Écouter la radio (*fréquence de France Inter : 91.9/ France Info :104.5*)

La pollution atmosphérique

Une pollution atmosphérique concerne essentiellement celle de l'air ambiant, c'est-à-dire de l'air que le public respire, situé près du sol, par quelque polluant que ce soit (produits volatiles, particules, pollens...).

Enjeux :

- Risques sanitaires (affection de l'appareil respiratoire, d'asthme, de maladies cardio-vasculaire...),
- Risques environnementales notamment des végétaux (croissance et reproduction réduites des plantes...), des écosystèmes ou des bâtiments et monuments (noircissement des pierres, corrosion des matériaux...).

Mesures prises :

Selon les taux relevés, la procédure d'information et d'alerte comporte deux niveaux :

- **Le niveau d'information**
Dès le dépassement du seuil de pollution, la population est informée par les pouvoirs publics et des procédures pour réduire ou supprimer les émissions de substances polluantes dans l'air sont mises en place.
- **Le niveau d'alerte**
Mise en place d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) mis en place par le Préfet et piloté par la DREAL.

AVANT

- **Evaluer sa vulnérabilité :**

	DEFINITION	RECOMMANDATIONS	
		Seuil d'information	Seuil d'alerte
Population vulnérable	Femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires.	Réduire ou éviter les activités physiques et sportives intenses en plein air ou à l'intérieur.	Réduire ou éviter les activités physiques et sportives intenses en plein air ou à l'intérieur.
Population sensible	Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.		+ Prendre conseil auprès d'un médecin pour savoir si son traitement est adapté
Population générale	Autres	Pas de modification des activités habituelles	Réduire ou éviter les activités physiques et sportives intenses en plein air ou à l'intérieur.

- **S'informer sur la qualité de l'air**

PENDANT

- **Suivre les instructions données par les pouvoirs publics lors des « pics de pollution ».**
- Des informations sur la qualité de l'air local sont disponibles sur le site Internet de la [Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air](http://www.federation-associations-surveillance-qualite-air.org) :

www.atmo-france.org ou sur www.air-lorraine.org

DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DDT	Direction Départementale du Territoire
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PLU	Plan Local d'Urbanisme
CC	Carte Communale
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
TMD	Transports de Matières Dangereuses
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

Sites d'informations complémentaires :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr

www.risquesmajeurs.fr

www.prim.net

www.georisques.gouv.fr/

www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip

<https://signalement-moustique.anses.fr/>

<https://www.ars.sante.fr/>

CONTACTS UTILES

Pompiers.....	18
Numéro d'appel d'urgence européen.....	112
Police Secours.....	17
Samu.....	15
Pharmacie de garde.....	3237
Gendarmerie de Mars-la-Tour.....	03.82.33.92.44
Météo France.....	0.892.680.254
ENEDIS.....	09 726.750 54
ENGIE.....	02.28.03.39.39
Mairie de Jarny	03.82.33.14.54
Préfecture de Nancy	03.83.34.26.26
Sous-Préfecture de Briey.....	03.82.47.55.00

Mairie de Doncourt-lès-Conflans
3, rue Jean et Léon Michel
54800 DONCOURT-LES-CONFLANS
Tél/Fax : 03.82.33.07.42
Site : mairiedoncourtlesconflans@wanadoo.fr